

Rapport du Président

Séance publique

lundi 13 novembre 2023

N° CD-2023-4-12-2

N° applicatif 7169

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Délégation territoriale Centre Alsace

Service consulté

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux des territoires, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le service public alsacien. Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 2 338 233 € afin de soutenir 12 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat et des conventions d'utilisation des équipements sportifs à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux

préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien. Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. Les projets du Territoire Centre Alsace

12 projets du Territoire Centre Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions de 2 338 233 €.

Les projets ont été présentés le 4 septembre 2023 et le 27 octobre 2023 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous par canton, dans le Contrat de Territoire Centre Alsace et détaillés dans les tableaux annexés au présent rapport.

A. Canton d'Erstein

Trois projets du canton d'Erstein sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 1 665 502 € pour un coût total de dépenses éligibles de 6 173 495 €.

Ces projets sont présentés au titre des enjeux et objectifs opérationnels du Territoire Centre Alsace :

- **Enjeu attractivité** : Conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire
 - **Objectif opérationnel** : Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et

aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;

→ **Enjeu cohésion sociale** : Renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants

- **Objectif opérationnel** : Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

A1. Développement et restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau.

Le coût global du projet s'élève à 1 006 036 € TTC

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de développement et restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, au bénéfice de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, à hauteur de **251 509 €** correspondant à 25 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 006 036 € TTC.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur le développement des activités de la ferme éducative notamment en direction des publics empêchés et des jeunes, la promotion et la valorisation de la ferme éducative à l'échelle du territoire intercommunal.

A2. Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal de la Communauté de Communes du canton d'Erstein

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 4 097 494 €. Le montant des travaux établi au stade avant-projet définitif (APD), s'élève à 3 707 279 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Centre Alsace, au bénéfice de la Communauté de communes du canton d'Erstein, à hauteur de **1 200 000 €** correspondant à 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 097 494 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la gratuité d'accès pendant 8 ans, pour les classes de 6^{ème} et de 4^{ème} des 4 collèges du canton.

A3. Déménagement et agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau

Le coût global du projet s'élève à 1 069 965€HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de déménagement et agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, au bénéfice de la Communauté de communes du canton d'Erstein, à hauteur de **213 993€** correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 069 965 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur le développement du réseau avec les autres équipements de lecture publique et le développement des partenariats locaux.

B. Canton d'Obernai

2 projets du Canton d'Obernai sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien de 130 150 € pour un coût total de dépenses éligibles de 792 229 € HT.

Les projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu attractivité** : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire
 - **Objectif opérationnel** : Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;

- **Enjeu cohésion sociale** : Renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants
 - **Objectif opérationnel** : Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

B1. Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville

Le coût prévisionnel total de l'opération, établi au stade avant-projet définitif (APD), s'élève à 565 915 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Centre Alsace, au bénéfice de la Commune de Dambach-la-Ville, à hauteur de **84 887 €** correspondant à 15% d'une dépense prévisionnelle éligible de 565 915 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la gratuité d'accès aux équipements sportifs, la création d'un parcours permanent d'orientation en partenariat le Collège du Bernstein de Dambach-la-Ville et des actions de lutte contre le harcèlement scolaire en partenariat avec la Service Animation Jeunesse (SAJ) de la Communauté de communes du Pays de Barr.

B2. Projet d'évolution de la muséographie du Centre d'Interprétation du Patrimoine « La Seigneurie » à Andlau

Le coût global du projet s'élève à 226 314 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet d'évolution de la muséographie du Centre d'Interprétation du Patrimoine La Seigneurie au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Barr, à hauteur de **45 263 €** correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 226 314 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur le développement d'actions hors les murs et l'offre de médiation culturelle et le développement des partenariats locaux.

C. Canton de Sélestat

4 projets du Canton de Sélestat sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien de 71 609 € pour un coût total de dépenses éligibles de 358 048 € HT.

C1. Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat

Le 3 projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu environnement et écologie** : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive
 - **Objectif opérationnel** : développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs.

Le coût global du projet s'élève à 263 721 € HT.

- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet « liaison véloroute vignoble-Kientzville » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes de Sélestat, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **15 628 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 78 140 € HT.
- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de liaison « desserte Scherwiller-Châtenois-Sélestat » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes de Sélestat, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **10 796 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 53 981 € HT.
- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de liaison Muttersholtz-Hilsenheim au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes de Sélestat, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **26 320 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 131 600 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la mise en place de convention d'entretien, la saisie de données SIG au format BNAC et l'information au plus grand nombre de la contribution financière de la CeA, dans les outils de communication.

C2. Création d'un local à Sundhouse avec installation de panneaux photovoltaïques

Le projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu environnement et écologie** : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.
 - **Objectif opérationnel** : Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.
- **Enjeu attractivité** : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire
 - **Objectif opérationnel** : Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en

services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim porte un projet d'extension des ateliers techniques situés à Sundhouse sous forme d'un local technique de stockage, dont une partie sera mise à disposition du Réseau animation intercommunal de Marckolsheim. La mise en place de panneaux photovoltaïques est également prévue sur la toiture des ateliers techniques afin de permettre la production d'électricité pour l'autoconsommation du site.

Le coût prévisionnel total de l'opération portée par la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim s'élève à 311 463 €. Le montant des travaux éligibles s'établit à **94 327 € HT**.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de création du local intercommunal avec installation photovoltaïque porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, à hauteur de **18 865 €** sur une dépense prévisionnelle éligible hors taxes de 94 327 € HT, répartie comme suit :

- un taux de 20% d'aide correspondant à 20% de la surface du local devant être occupé par le Réseau Animation Intercommunal du Ried de Marckolsheim situés au sein des ateliers techniques intercommunaux à Sundhouse ;
- un taux de 20% d'aide correspondant à 100% de la surface des panneaux solaires du projet d'extension des ateliers techniques intercommunaux à Sundhouse.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la communication des dispositifs d'aide financière en faveur de la rénovation thermique des logements des particuliers et le développement d'outils de prévention auprès des collégiens en partenariat avec le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI).

D. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

2 projets du Canton de Sainte-Marie-aux-Mines sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 470 972 € pour un coût total de dépenses éligibles de 1 742 358 € HT.

Les 2 projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire :

- **Enjeu attractivité** : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire
 - **Objectif opérationnel** : Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- **Enjeu cohésion sociale** : Renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants
 - **Objectif opérationnel** : Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

D1. Extension du mémorial du Linge à Orbey

Le coût global du projet s'élève à 517 358 € HT.

Il est proposé de contribuer au financement du projet d'extension du Mémorial du Linge au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, au bénéfice de la Commune d'Orbey, à hauteur de **103 472 €** correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible hors taxes comprises de 517 358 €.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur le développement d'une réflexion liée à la scénographie et la poursuite du travail en réseau avec les autres sites mémoriels alsaciens.

D2. Rénovation énergétique de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé

Le coût global du projet s'élève à 1 225 000 € HT.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de rénovation de la Piscine intercommunale des 3 Châteaux de Ribeauvillé au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, à hauteur de **367 500 €** correspondant à 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 225 000 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la gratuité d'accès pendant 8 ans, pour les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour le Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé.

Il est enfin précisé que chaque Commune ou établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre a approuvé le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, conformément au règlement du Fonds d'Attractivité Alsace.

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les imputations budgétaires correspondantes.

Les conventions de partenariat, jointes en annexes, sont prévues avec chaque porteur de projet et décrivent plus en détail ces opérations et les engagements réciproques des parties signataires.

Des projets de convention d'utilisation d'équipements sportifs pour les collèges, détaillant les modalités d'accès gratuit pour les Collégiens aux piscines intercommunales, situées à Ribeauvillé et Erstein ainsi qu'aux équipements sportifs de Dambach-la-Ville, jointes en annexes, sont prévues avec :

- La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, concernant le projet de Rénovation de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé, auprès du Collège des Ménétriers de Ribeauvillé.
- La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, concernant le projet de construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal, auprès des Collèges suivants :
 - o Romain Rolland à Erstein
 - o Les 2 Rives à Rhinau
 - o Les Cigognes à Gerstheim
 - o Robert Schuman à Benfeld
- La Commune de Dambach-la-Ville, concernant le projet de création d'équipements sportifs et de loisirs, auprès du Collège du Bernstein de Dambach-la-Ville.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton d'Erstein

A1. Développement et restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau, porté par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

A2. Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal à Erstein porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

A3. Déménagement et agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

B. Canton d'Obernai

B1. Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville porté par la Commune de Dambach-la-Ville

B2. Projet d'évolution de la muséographie du Centre d'Interprétation du Patrimoine « La Seigneurie » à Andlau porté par la Communauté de Communes du Pays de Barr

C. Canton de Sélestat

C1. Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat porté par cette dernière comme suit :

- projet « liaison véloroute vignoble-Kientzville »
- projet de liaison « desserte Scherwiller-Châtenois-Sélestat »
- projet de liaison Muttersholtz-Hilsenheim

C2. Création d'un local à Sundhouse et du Ried de Marckolsheim

D. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

D1. Extension du mémorial du Linge à Orbey porté par la Commune d'Orbey

D2. Rénovation énergétique de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé porté par la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Centre Alsace, 12 (douze) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 2 338 233 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;

- D'approuver les conventions d'utilisation d'équipements sportifs pour les projets suivants et de m'autoriser à les signer :
 - o Rénovation de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et le Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé
 - o Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal se situant sur le banc d'Erstein, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et les Collèges d'Erstein, de Gerstheim, de Rhinau et de Benfeld
 - o Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville porté par la Commune de Dambach-la-Ville, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Dambach-la-Ville et le Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville

Ces conventions d'utilisation, jointes en annexe au présent rapport, définissent notamment les modalités d'utilisation et de financement de chaque partenaire signataire.

Ces conventions d'utilisation des installations sportives abrogent et remplacent toute convention préalablement conclue entre le Département du Bas-Rhin ou le Département du Haut-Rhin, les collectivités territoriales et les collèges concernés.

- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P063</i>	<i>O016</i>	<i>P063E07</i>	<i>T01</i>	<i>(3255) 204-2324-54</i>	<i>2 338 233 €</i>
<i>TOTAL</i>					

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.